

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 386

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 16 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 *ter* (nouveau) adopté par le Sénat en première lecture institue un prélèvement sur recettes de l'État de 36 millions d'euros au profit des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Le présent amendement propose de supprimer cet article.